

Annexe I: Processus d'octroi d'un label CRP

REQUÊTE

Si un ou plusieurs membres de la FST souhaitent ouvrir un centre régional de performance, ils évaluent la faisabilité selon les exigences de l'annexe C et constituent une entité juridique en tant qu'organisateur. Celui-ci élabore alors un dossier avec des propositions expliquant comment répondre aux exigences.

Ce dossier sera soumis à la Commission de la Relève de la FST par l'organisateur avec une requête pour un label CRP. Après examen du dossier, l'organisateur se réunit avec la Commission de la Relève de la FST sur le site prévu pour un entretien et pour visiter les infrastructures.

DÉLAIS DE SOUMISSION

La candidature doit être envoyée au plus tard fin mars pour un démarrage en octobre. La décision définitive est prise par la Commission de la Relève après achèvement de l'évaluation.

OCTROI DU LABEL

Quand tous les critères sont remplis et que l'entraînement avec les athlètes démarre, le label est octroyé provisoirement pour deux ans. Après une période d'entraînement de deux années, une évaluation a lieu par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève de la FST. Celui-ci dépose une requête en conséquence auprès de la Commission de la Relève. La compétence décisionnaire d'un octroi définitif d'un label relève de la Commission de la Relève. Le label «Site-Label Swiss Shooting» est octroyé définitivement tous les quatre ans (cycle olympien). Un examen du profil des exigences est effectué par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève six mois avant expiration du délai. Ce dernier effectue la requête correspondante auprès de la Commission de la Relève, qui décide ensuite.

CONTROLLING

Le service Sport d'élite et Promotion de la Relève est compétent pour l'assurance qualité. Celui-ci engage des entraîneurs professionnels ou des entraîneurs avec une formation appropriée, qui assumeront la direction technique des entraînements au CRP et signaleront les dysfonctionnements au responsable de la division Promotion de la Relève. Le chef de la division Promotion de la Relève entretient le contact avec les Présidents des organisations ainsi qu'avec les responsables des CRP et est informé lors de problèmes ou d'irrégularités dans les processus. Les critères suivants sont soumis au controlling:

- Contenu et étendue des entraînements
- Noms et qualification des entraîneurs assistants impliqués
- Planification de l'entraînement et de la carrière
- Formation continue des entraîneurs et responsables